



Mon avocate me laisse tomber en fin de procédure

Par **BLANC**, le **03/04/2011** à **18:57**

Bonjour,

une avocate peut-elle me laisser tomber dans une période critique du dossier.

Suite à l'envoi d'une lettre recommandée à mon avocate (procédure de divorce qui n'en finie plus 4 ans) lui exprimant mes inquiétudes face aux attitudes de mon ex mari qui me mets dans les dettes et qui ne règle pas les pensions des enfants à temps etc, cette dernière considère que je ne lui fais pas confiance et m'annonce son retrait de l'affaire!!!!!!!!!!!!!!

SVP aidée moi je n'en peux plus de parler dans le vide et de ne pas me sentir soutenue. J'ai trois enfants (8, 11, 13 ans) et mon ex mari les manipule et les perturbe considérablement.

Aidez moi vite SVP

Par **Marion2**, le **03/04/2011** à **19:32**

Contactez un autre avocat.

Si le montant d'une pension alimentaire a été fixée suite à l'ONC et que le père ne règle pas, vous allez voir un huissier avec votre jugement provisoire.

C'est à vous de faire ces démarches pas à votre avocate. Les frais d'huissier ne seront pas à votre charge.

Si vos enfants sont perturbés, vous devriez peut-être les faire consulter via un pédopsychiatre.

Les enfants n'ont pas à subir les conséquences d'un divorce.

Bon courage.